

> Aménagement
place de la montagne verte

2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS



COLMAR
AGGLOMÉRATION



> Centre de tri Europe

SOMMAIRE

ÉDITO	4
1 - PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION	5
○ PRÉSENTATION	6
○ FONCTIONNEMENT	8
2 - L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION	11
○ DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	12
○ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	20
○ ENVIRONNEMENT	24
○ CADRE DE VIE	30
○ RESSOURCES	35
3 - TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME	41

Directeur de publication

Eric Straumann

Rédacteur en chef

Sylvie Maurutto

sylvie.maurutto@colmar.fr

Rédacteur en chef adjoint

Clarisse Glénat

clarisse.glenat@colmar.fr

Conception

L'attitude 90 - Belfort

Impression

AGI Ingersheim

Crédits photos

Colmar Agglomération

Pictural - Colmar



EDITO



Eric Straumann

Président de Colmar Agglomération / Maire de Colmar

Chers amis,

Il est de mon devoir de vous informer de ce qui a été fait, en 2019, par Colmar Agglomération... et ce devoir se teinte d'enthousiasme à l'heure de partager avec vous, au travers de ce rapport d'activité annuel, **le formidable travail de vos élus et des différents services**

concernés. De la rigueur, de la passion... et les résultats sont bel et bien là, pour le bien-être de nous tous ! C'est aussi l'occasion pour moi de rappeler la qualité du travail accompli par nos prédécesseurs pour favoriser l'essor de l'intercommunalité .

Les réalisations 2019 ? Elles fourmillent une fois de plus, notamment en matière de gestion de l'environnement, d'aménagement urbain et d'amélioration des services à la jeunesse, le tout sur fond d'excellente santé financière! Déjà constatée les années précédentes, cette belle dynamique conjugue habilement, malgré la réduction massive des dotations de l'État, une politique soutenue d'investissement à une stabilité de la pression fiscale tant en direction des ménages que des entreprises... avec des taux d'imposition parmi les plus bas de France.

Parmi les chantiers menés à bien en 2019 – et pour n'en citer que quelques-uns – on peut évoquer en particulier l'ouverture du nouveau centre de tri Europe, que la population, à l'Ouest de Colmar Agglomération, a vécue comme un véritable soulagement.

Déchets toujours : 2019 a marqué l'achèvement de la mise en place de la collecte des biodéchets sur Colmar, tandis que des ateliers proposent, depuis juillet, de nous former aux gestes alternatifs permettant une réduction à la source des ordures ménagères.

On pense environnement... et l'on soigne le nôtre aussi en centre-ville, avec la mise en service d'un nouveau parc de stationnement place de la Montagne verte, lui-même doublé d'un bel aménagement paysager ! Du pratique et de l'esthétique, que nous nous efforçons de semer un peu partout dans nos communes.

Apprécions nos richesses et profitons de notre territoire qui a su, ces dernières années, s'affirmer comme terre d'avenir sur bien des plans. Je vous souhaite une belle lecture de ce bilan d'activités 2019, reflet du dynamisme de Colmar Agglomération que nous allons continuer à entretenir.

1

PRÉSENTATION & FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

- PRÉSENTATION
- FONCTIONNEMENT

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION

CARTE D'IDENTITÉ de Colmar Agglomération

○ Le périmètre

1^{er} novembre 2003

Création de la communauté d'agglomération de Colmar avec Colmar, Horbourg-Wihr, Houssen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim et Wintzenheim / **8 communes.**

1^{er} janvier 2006

Adhésion de la commune de Jepsheim / **9 communes.**

1^{er} janvier 2012

Intégration des communes de Herrlisheim-près-Colmar, Niedermorschwihr, Walbach, Zimmerbach et Sundhoffen / **14 communes.**

30 novembre 2015

La « communauté d'agglomération de Colmar » devient « Colmar Agglomération ».

1^{er} janvier 2016

Adhésion des communes d'Andolsheim, Bischwihr, Fortschwihr, Muntzenheim, Porte du Ried (commune nouvelle associant Holtzwihr et Riedwihr) et Wickerswihr / **20 communes.**

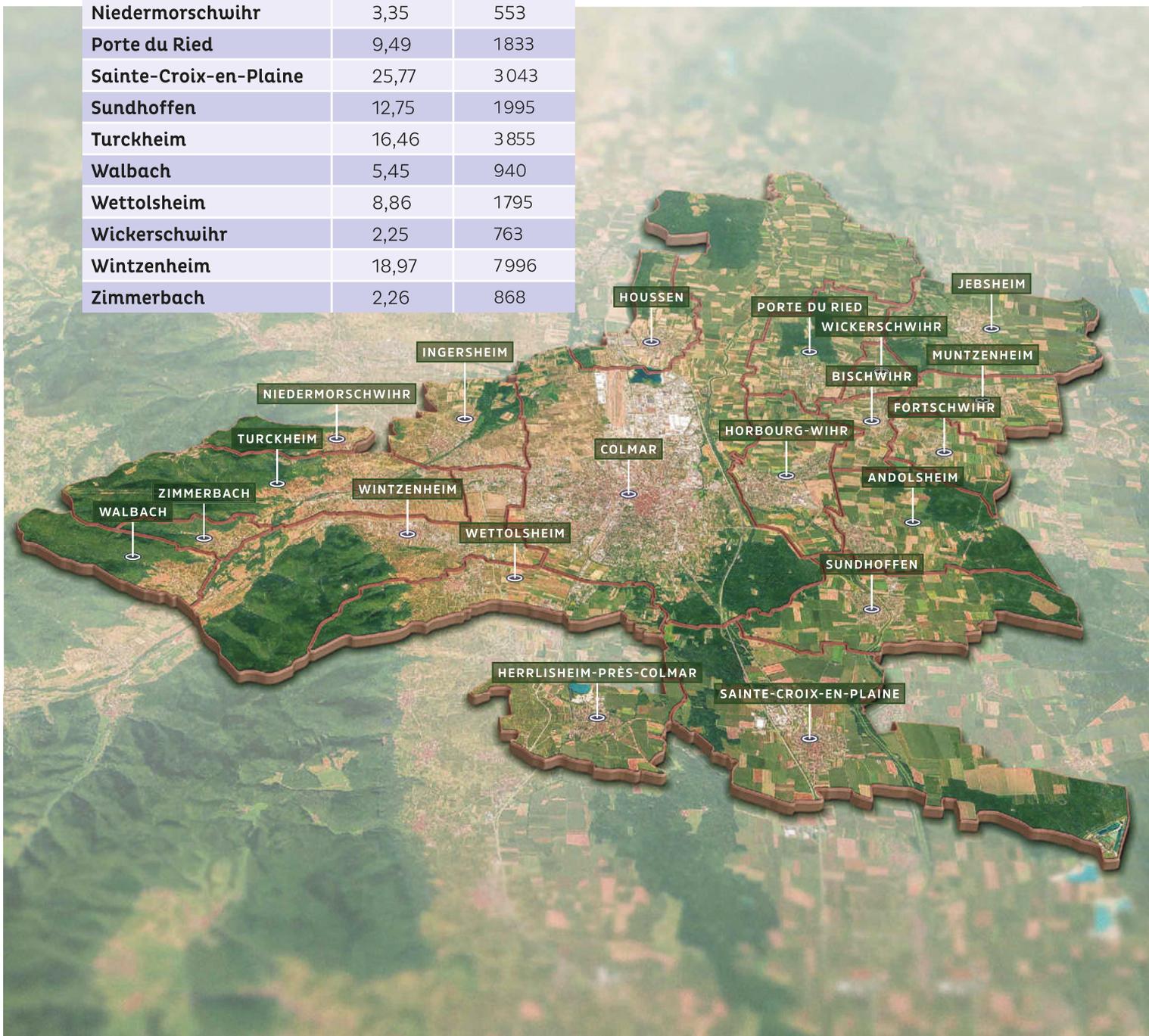
Colmar Agglomération au 1^{er} janvier 2019

20
communes

115 942
habitants

244,36
km² de
superficie

	Surface (km ²)	Nombre d'habitants
Andolsheim	11,58	2226
Bischwihr	3,23	1063
Colmar	66,57	70 158
Fortschwihr	4,78	1197
Herrlisheim-près-Colmar	7,68	1842
Horbourg-Wihr	9,42	6081
Houssen	6,70	2271
Ingersheim	7,44	4752
Jebsheim	14,85	1421
Muntzenheim	6,48	1290
Niedermorschwihr	3,35	553
Porte du Ried	9,49	1833
Sainte-Croix-en-Plaine	25,77	3043
Sundhoffen	12,75	1995
Turckheim	16,46	3855
Walbach	5,45	940
Wettolsheim	8,86	1795
Wickerschwihr	2,25	763
Wintzenheim	18,97	7996
Zimmerbach	2,26	868



FONCTIONNEMENT DE L'AGGLOMÉRATION

UN TERRITOIRE, UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Les conseillers municipaux

Des conseillers municipaux des 20 communes de l'agglomération ont été élus pour siéger au conseil communautaire.

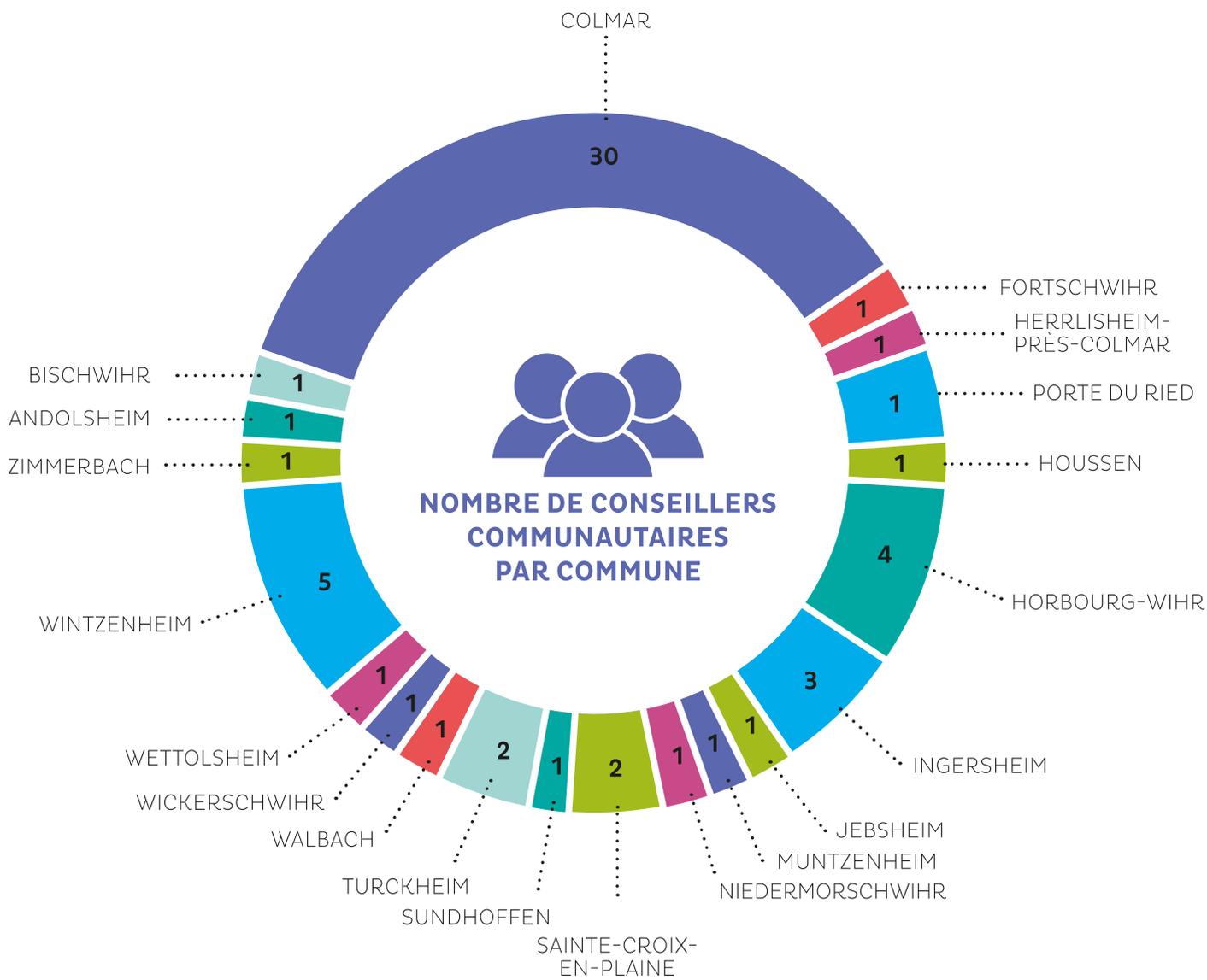
Les conseillers communautaires

Les conseillers communautaires, au nombre de 60, élisent parmi eux les membres du bureau de l'agglomération.

Le bureau de l'agglomération

Le bureau de l'agglomération est composé du président, de 11 vice-présidents et de 20 assesseurs.

**LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION
GARANTISSENT LA REPRÉSENTATION DE CHAQUE COMMUNE
DANS LES INSTANCES DE L'AGGLOMÉRATION, QU'IL S'AGISSE DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE, DU BUREAU OU DES COMMISSIONS.**



Le conseil communautaire

Le conseil communautaire est l'organe délibérant de Colmar Agglomération.

Il vote le budget et détermine toutes les orientations de la politique communautaire.

Il se réunit en séance publique au moins une fois par trimestre.

Le bureau

Le bureau réunit le président, les 11 vice-présidents et 20 assesseurs élus au sein du conseil communautaire.

Le bureau prépare les propositions à soumettre au conseil communautaire et règle les affaires pour lesquelles il a reçu délégation.

Il se réunit successivement dans chacune des communes membres.

Le président

Le président est élu par le conseil communautaire pour la durée du mandat des conseillers communautaires.

Il préside le conseil et le bureau.

○ Le Collège des Maires

C'est l'instance politique clé des institutions communautaires. Elle réunit le Président de Colmar Agglomération, les vice-présidents et Maires des communes membres de l'intercommunalité. C'est l'organe d'orientation stratégique de la Communauté d'Agglomération. Le collège des maires se réunit 8 fois en moyenne par an. Chaque maire y dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

En matière de gouvernance de l'intercommunalité, le Collège des Maires et vice-présidents est le garant de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus.

○ Les commissions

Les 4 commissions de travail permanentes ont un rôle consultatif et émettent un avis sur les différents projets de délibération relevant de leurs compétences.

Elles réunissent, sous la présidence d'un vice-président délégué, les conseillers communautaires intéressés et constituent un lieu de réflexion et de débat.



○ La commission consultative des services publics

En mars 2019, la commission s'est réunie pour le renouvellement du contrat de délégation de service public des transports urbains. Puis en juin elle s'est réunie pour examiner les rapports annuels des gestionnaires des services publics relevant des compétences de Colmar Agglomération : sur le service public des transports, sur la société de l'aéroport de Colmar SAS, sur l'office du tourisme communautaire, sur le prix et la qualité du service public de l'eau, de l'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, de la gestion des campings communautaires.

○ La commission locale d'évaluation des transferts de charges

La commission locale d'évaluation des transferts de charges est composée de deux membres des conseils municipaux des communes membres. Son rôle est d'évaluer les transferts de charges résultant des transferts de compétences des communes à la communauté d'agglomération, afin de déterminer le montant des reversements fiscaux effectués au profit des communes, qui tiennent compte de ces transferts de charges.

L'ACTIVITÉ 2019 EN CHIFFRES

70 marchés publics contractés
8 réunions des maires et vice-présidents
5 réunions du bureau
5 réunions du conseil communautaire
221 délibérations

2

L'ACTIVITÉ DE COLMAR AGGLOMÉRATION

- DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ENVIRONNEMENT
- CADRE DE VIE
- RESSOURCES

DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parmi les compétences obligatoires de Colmar Agglomération, le développement économique est porteur d'enjeux cruciaux. Ainsi par ses actions, Colmar Agglomération amplifie ses relations avec les acteurs économiques et les principaux dirigeants de l'agglomération au travers de rencontres régulières, maintient une pression fiscale limitée sur les entreprises et renforce ses outils de soutien à l'économie locale.

L'objectif est bien la création de valeur ajoutée et donc d'emplois pour l'ensemble de la population.



402 396€

**ONT ÉTÉ ENGAGÉS DEPUIS LE DÉBUT
DE LA MISE EN PLACE DES DISPOSITIFS**

○ Faits marquants en 2019



Soutien à l'économie locale

Colmar Agglomération poursuit sa politique volontariste de soutien à l'économie locale au travers d'aides directes :

- « aide à la reprise de locaux d'activités vacants »
- « aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, artisanaux ou de services »

Le dispositif d'aide à l'investissement matériel par les entreprises a été supprimé fin 2017. Ce dispositif sera rétabli en 2020, en partenariat avec la Région Grand Est, et élargi aux investissements immatériels.



En 2019,

6 entreprises

ont pu bénéficier d'un dispositif
d'aides pour un montant total de

28 839 €

○ Aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux, d'activités ou de services

La question du dynamisme commercial revêt un caractère stratégique pour Colmar Agglomération. Un local vide véhicule une image négative faisant de la lutte contre la vacance des locaux à vocation commerciale ou artisanale : un levier fort d'action.

Colmar Agglomération a donc mis en place une aide à l'aménagement intérieur des locaux commerciaux ou artisanaux ou de services pour lutter contre la vacance immobilière.

Ce dispositif consiste en une subvention de 20 % des travaux réalisés par le nouvel exploitant d'un local vide (sans qu'un délai de vacance minimal soit imposé), dans la limite de 6 000 € d'aide.

Les travaux réalisés devront être conformes aux règlements d'urbanisme et aux autorisations obtenues (autorisation de travaux, déclaration préalable, permis de construire...).

○ Aide à la reprise de locaux d'activités vacants

Depuis le Conseil Communautaire du 16 juin 2016, ce dispositif préexistant sur Colmar a été étendu à l'ensemble des communes de Colmar Agglomération. Cette aide vient compléter l'aide à l'aménagement intérieur des locaux, mise en place en 2015. Elle vient donc renforcer les moyens de la collectivité pour lutter contre la vacance des locaux d'activité.

Elle s'adresse à toutes les personnes faisant l'acquisition d'un local d'activités, inexploité depuis plus de 6 mois, afin d'y implanter une nouvelle activité. La collectivité intervient à hauteur de 20% des frais d'acquisition du local, dans la limite de 6 000 €. L'aide peut être cumulée avec l'aide à l'aménagement intérieur des locaux d'activité.

L'emprise totale du site est de 10 ha : 3 ha sont dédiés à un quartier résidentiel et 7 ha sont appelés à devenir une zone d'activités économiques avec une vingtaine de lots.

Le site n'est pas voué à accueillir des entreprises industrielles mais des activités mixtes de types commercial, tertiaire, artisanal ou de transformations légères.

La problématique du traitement des boues de papeterie sur le site nécessite des études complémentaires.

○ Pépinière d'entreprises dans le quartier Europe

Cette pépinière comprendra un espace de coworking, une vingtaine de bureaux et quatre ateliers. Les marchés de travaux pour la construction de la pépinière ont été attribués, pour un montant de 1,8 M€ HT.

○ Zones industrielles et d'activités

La rareté du foncier économique et l'apparente saturation des zones d'activités existantes sur le territoire de Colmar Agglomération ne permettent plus que difficilement de proposer des solutions d'implantation aux entreprises.

La reconversion de la friche des anciennes papeteries de Turckheim est une opportunité pour créer une nouvelle offre de terrains à destination des entreprises du secteur, tout en maîtrisant la consommation foncière.

○ Ancienne gare de marchandises

Colmar Agglomération projette d'acquiescer auprès de la SNCF environ cinq hectares, afin d'y réaliser un projet axé sur le développement économique. Les équipes d'ingénierie de la SNCF procèdent à une étude d'actualisation des coûts de libération et de reconstitution d'équipements ferroviaires, étude dont les conclusions seront connues au dernier trimestre 2020.

2. EMPLOI

○ La clause d'insertion : un levier pour l'emploi

Depuis 2006, la commande publique, en application de la Charte nationale d'insertion, permet aux acteurs publics d'agir en faveur de l'insertion socio-professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Ainsi, dans le cadre des travaux engagés par Pôle Habitat et la Ville de Colmar au titre des opérations inscrites dans les programmes de renouvellement urbain, il est prévu de consacrer un quota de 5 à 10% de la totalité des heures travaillées dans les marchés de travaux, au profit de personnes en recherche d'emploi en insertion (en priorité issues des quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville).



**Chiffres clés 2019
cumul depuis 2006**

132 894 heures
d'insertion réalisées depuis le
démarrage du dispositif en 2006
(soit 4 107 h réalisées en 2018)

42 opérations
de travaux

405 bénéficiaires

297 entreprises
de tous corps d'états

4 opérations menées par la Ville de Colmar :

- Aménagement des rues de Prague et de Madrid : 348 heures d'insertion réalisées en 2019.
- Création d'un Périscolaire à l'école maternelle Sébastien Brant : 1 389 heures d'insertion réalisées en 2019.
- Aménagement du secteur des rues de Sigolsheim et d'Ammerschwihir : 298 heures d'insertion réalisées en 2019.
- Aménagement du secteur des rues de Londres et Poudrière, quartier du Florimont : 220 heures d'insertion réalisées en 2019.

2 opérations initiées par Pôle Habitat Colmar Centre Alsace :

- Démolition dans le quartier Bel'air Florimont : 2 053 heures d'insertion réalisées en 2019.
- Construction du bâtiment La Fonderie, à Ingersheim : 19 heures d'insertion réalisées en 2019.



○ Événements en faveur de la formation et de l'emploi

SALON RÉGIONAL DE LA FORMATION ET DE L'EMPLOI

Colmar Agglomération et la Ville de Colmar soutiennent l'association Jeune emploi formation (JEF) dans l'organisation du Salon régional formation emploi. L'édition 2019 s'est déroulée au Parc des expositions de Colmar les 25 et 26 janvier 2019.

Il s'agit de rassembler dans un même lieu tous les acteurs de la formation, de l'emploi et de la création d'entreprise autour d'un salon régional et annuel de deux jours.

En 2019, le salon a accueilli plus de 20 625 visiteurs (6 % de plus qu'en 2018) et 350 exposants dont près de la moitié sont des entreprises ou des associations.

Le pôle franco-allemand, visant à favoriser l'emploi transfrontalier a réuni 91 exposants, parmi lesquels des entreprises allemandes, des organismes de formation, l'agence pour l'emploi allemande et le Pôle emploi transfrontalier.

Le salon a proposé aussi des jobs café et l'accès à un espace conseil à la rencontre de professionnels des ressources humaines et du recrutement. Enfin, il était possible de découvrir 20 métiers en particulier, à travers des animations et des entretiens avec des professionnels du secteur.

La ville de Colmar participe à la promotion et à la décoration du salon à titre gracieux. Ainsi, elle met à disposition de l'association organisatrice des supports d'affichage et contribue à l'opération de communication par le biais de ses supports de diffusion papier, web et digitaux.

Colmar agglomération soutient l'organisation du salon en assurant notamment le transport des collégiens et des lycéens de l'agglomération qui se rendent au salon.



2019
**plus de 20 625 visiteurs
et 350 exposants**



○ Autres actions en faveur de l'emploi

Depuis 2015, Colmar Agglomération soutient, aux côtés des communes et de leurs Centres communaux d'action sociale (CCAS), l'action des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

Colmar Agglomération soutient les associations locales dans le cadre de leur mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi ou en création d'activités.

En 2019, le soutien de Colmar Agglomération à ces structures s'est élevé à 29 368,75 €.



MISSION LOCALE DES JEUNES

- **184 830 €** de subvention annuelle,
- **1 197 jeunes de Colmar Agglomération accompagnés** dans l'un des 4 points d'accueil de Colmar Agglomération (Colmar, Antenne Europe et permanences à Wintzenheim et à Muntzenheim). Bien qu'une stabilisation des effectifs accueillis soit constatée depuis début 2017, les équipes de la Mission locale confirment pour la deuxième année consécutive un nombre plus important d'entretiens individuels, afin d'accompagner les jeunes vers une solution d'insertion professionnelle et sociale.

PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE DE COLMAR

- **17 522 €** de subvention en 2019
- **18 prêts d'honneur** accordés pour 96 800 €
- **92 % des bénéficiaires étaient demandeurs d'emploi**
- **86 % étaient des femmes**
- **27 emplois créés ou maintenus**
- **69 % des bénéficiaires sont parrainés** par des chefs d'entreprises expérimentés qui vont les aider à pérenniser leur activité.

Taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées par Initiative Colmar Centre-Alsace : 94%

AGENCE D'ATTRACTIVITÉ DE L'ALSACE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

Née de la fusion en 2014 d'Alsace International, du Comité Régional du Tourisme Alsace et de la Marque Alsace, l'Agence d'Attractivité de l'Alsace œuvre en faveur du développement économique de l'Alsace et de son rayonnement tant au niveau national qu'international.

Colmar Agglomération soutient l'Agence dont le siège social est situé à Colmar (56 000 € en 2019) et la fait bénéficier d'un loyer attractif au Château Kiener.



3. UNIVERSITÉ

○ L'offre universitaire de la Ville de Colmar

Colmar accueille 2 campus universitaires : le Grillenbreit et le Biopôle. Deux unités de formation et de recherche sont installées sur les campus (Faculté de Marketing et d'Agrosciences et Institut Universitaire de Technologie) ainsi que 2 laboratoires :

- **Le Laboratoire Vigne Biotechnologie Environnement (LVBE) au Biopôle,**
- **Le Centre de Recherche sur les Médiations** (centre interdisciplinaire autour notamment des sciences de l'information et de la communication) **au Grillenbreit.**

Certains diplômes peuvent être préparés par apprentissage ce qui permet un renforcement des liens avec le tissu économique local.

L'Université de Haute-Alsace est l'une des universités qui compte le plus d'étudiants en apprentissage au niveau national, avec 11% d'apprentis



Colmar compte plus de **3599 étudiants post-bac** (public et privé)

○ Les soutiens de Colmar Agglomération à l'UHA

Depuis le transfert de la compétence « Enseignement supérieur » au 1^{er} janvier 2014, Colmar Agglomération soutient les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que la recherche et l'innovation par l'attribution de différentes subventions.

SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET À L'INNOVATION

Colmar Agglomération soutient également des événements ou des actions qui permettent d'augmenter la visibilité des pôles universitaires colmariens. En 2019, 5 actions ont été soutenues pour un total de 7500 € (dont le Trophée Alsacien de l'Innovation Alimentaire, le Colloque de la Franchise et la Journée de Relation à la marque dans un monde connecté).

Enfin, Colmar Agglomération soutient les actions menées par le Pôle de compétitivité Alsace Biovalley, spécialisé dans l'innovation thérapeutique (subvention de 5 000 €).

CAMPUS DES MÉTIERS ET QUALIFICATIONS AGROALIMENTAIRES GRAND EST

Le Campus des métiers et de la qualification (CMQ) agroalimentaire Grand Est a été créé en 2018. Colmar Agglomération a appuyé la démarche de labellisation et, comme adhérent du CMQ, participe désormais à sa gouvernance.



▶ **18 500 €** de subvention annuelle de Colmar Agglomération



○ Les perspectives

Outre le maintien des soutiens actuels, Colmar Agglomération contribuera à hauteur de 1 630 000 €, sur les 13 M€ d'opérations inscrites, au volet Enseignement Supérieur Recherche Innovation ESRI du Contrat de Plan État-Région (CPER) couvrant la période 2015-2020.

EXEMPLES D'ACTIONS PRÉVUES PAR LE CPER AU TITRE DE SUPÉRIEUR

- **Opération Phenotis** (déconstruction / reconstruction de serres à l'INRA)
> contribution 375 000 € (montant total de l'opération 2 M€)

- **Création d'un pôle de formation** autour du bilinguisme à l'École supérieure du professorat et de l'éducation de Colmar (ESPE)
> contribution 227 000 € (montant total de l'opération 1,250 M€)

4. TOURISME

Colmar Agglomération, une forte attractivité touristique

La dernière étude, menée en 2019, sur les retombées économiques du tourisme dans le périmètre de Colmar Agglomération confirme l'enjeu en termes d'emplois et de richesse du secteur du tourisme.

Les recettes fiscales pour les collectivités territoriales du territoire, grâce au tourisme, représentent 3M€, soit 1,2M€ de plus en 5 ans.



Colmar Agglomération attire maintenant près de 9 millions de visiteurs par an. **1,5 million de touristes, chaque année, passent au moins une nuit sur le territoire de Colmar Agglomération**, en hébergement marchand et non marchand.

Ce développement économique est visible avec, concrètement, la construction de nouveaux hébergements touristiques ces dernières années, entraînant des chantiers pour tous les corps de métier, principalement pour les entreprises locales.

Le tourisme est un enjeu pour notre territoire qui se traduit par un véritable apport au développement économique. De plus, la notoriété développée à l'international grâce au tourisme, est un formidable levier pour l'attractivité globale du territoire.

Du tourisme urbain, avec Colmar qui propose une offre prestigieuse d'outils culturels, à la Route des Vins en passant par les villages viticoles typiques et à l'Est par les rieds et forêts, notre territoire est un concentré d'Alsace.

Colmar, classée station de tourisme, voit son centre-ville historique cité dans tous les classements des incontournables à visiter. L'offre muséale est importante notamment avec le musée Unterlinden, le musée du jouet, le musée Bartholdi... Colmar a obtenu la distinction « European Best destination 2020 ».

Les communes viticoles (Turckheim, Wintzenheim, Wettolsheim, Ingersheim, Niedermorschwihr...), traversées par la renommée route des Vins d'Alsace, attirent un grand nombre de visiteurs. Ces communes ont su développer l'œnotourisme, fort vecteur de développement économique.

L'Est du territoire présente une diversité paysagère remarquable, notamment avec ses rieds et ses forêts, ce qui permet de proposer des activités de plein-air (randonnées pédestres, pratique du vélo, baignades, canoë-kayak, camping...) aux touristes et aux habitants.

Colmar Agglomération soutient la promotion et la coordination des actions touristiques, notamment à travers le versement d'une subvention de fonctionnement à l'office de tourisme communautaire « Colmar et sa région », dont le périmètre d'action est l'ensemble du territoire à savoir la promotion touristique des 20 communes de l'agglomération.



○ Tourisme d'affaires

Colmar Agglomération, via le Pôle Métropolitain, est signataire de la **convention « tourisme d'affaire »** avec la Région Grand Est qui a pour objectif de **développer le tourisme d'affaire**, en vue d'accueillir des séminaires et des congrès d'envergure nationale et internationale en Alsace et dans l'agglomération colmarienne bien sûr.

Colmar Convention Bureau, service intégré à l'office de tourisme de Colmar et sa Région, participe ainsi au plan d'action marketing et de promotion mis en œuvre. Un interlocuteur unique, un accompagnement global, une charte qualité, des partenaires fédérés, une réservation en ligne. www.colmar-congres.com

○ Alsace à vélo

La démarche Alsace à vélo, engagée depuis 2012 par une dizaine de partenaires institutionnels, dont Colmar Agglomération, vise la **valorisation touristique des itinéraires cyclables alsaciens** et la déclinaison du concept marketing « l'Alsace à vélo ».

Le tourisme à vélo est devenu la première pratique d'itinérance des touristes sur le territoire, ce qui positionne aujourd'hui la France comme la seconde destination mondiale pour ce type de tourisme, avec plus de 9 millions de séjours par an. **Les retombées économiques du tourisme à vélo sont importantes** avec, sur les territoires, des retombées de l'ordre de 65 à 105 € de dépenses journalières par touriste, contre 54 € pour l'ensemble des touristes.

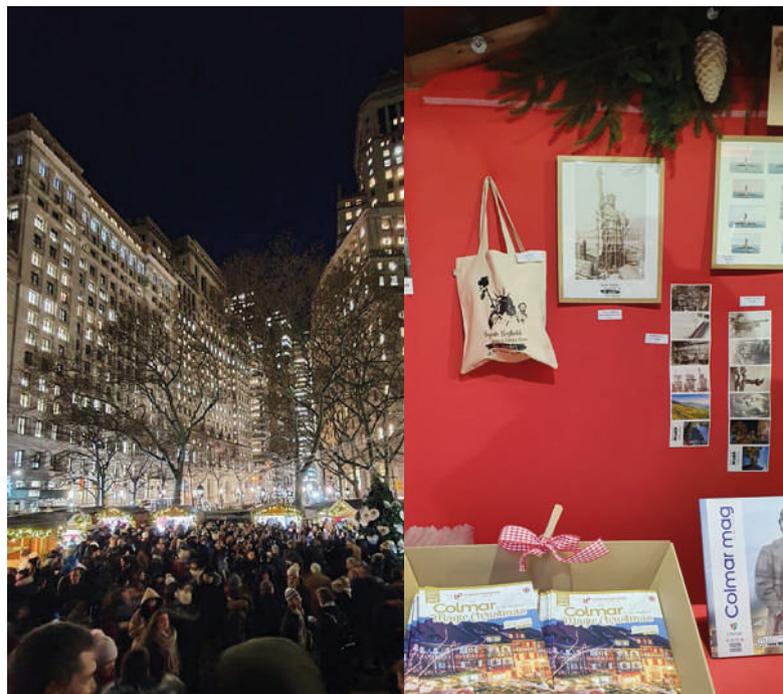
Le plan d'action « Alsace à vélo » porte sur les infrastructures, les services, la communication et la promotion ainsi que sur l'évaluation.

Depuis la mise en place du partenariat, de nombreuses actions ont été réalisées telles qu'une étude sur la fréquentation et les retombées économiques des itinéraires alsaciens, **la mise en place du site internet et de l'application mobile Alsace à Vélo**, le jalonnement de la Véloroute du Vignoble ou encore le déploiement de Relais Informations Services le long des EuroVelo. Colmar Agglomération a renouvelé en 2019 ce plan d'action pour une nouvelle période de 3 ans, de 2019 à 2021.

○ Marché de Noël à New-York

En 2019 Colmar Agglomération a signé le Pacte de Destination Alsace, avec la Région Grand Est et les intercommunalités d'Alsace, afin de développer notre destination auprès des marchés lointains.

Colmar Agglomération a participé au marché de Noël Alsace du 6 au 22 décembre 2019 au cœur de Manhattan, avec 30 chalets de Noël. Un chalet était dédié à l'office de tourisme communautaire et a mis à l'honneur Bartholdi. Ce chalet a été l'occasion de rappeler que le créateur de la statue de la Liberté, Auguste Bartholdi, est né à Colmar.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. ACTIVITÉS DU SERVICE TRANSPORTS ET MOBILITÉ

○ Renouvellement du matériel roulant

Colmar Agglomération a continué son programme d'investissement en commandant quatre autobus fonctionnant au gaz naturel pour un montant global de 1308 K€.

○ Accessibilité du réseau aux personnes à mobilité réduite

En 2019, l'intégralité du matériel roulant circulant sur le réseau urbain est accessible. De même, la quasi totalité des arrêts de bus du réseau Trace ainsi que l'agence commerciale est accessible.



○ Transports scolaires

Poursuite du dispositif de gratuité des transports en commun pour les collégiens pendant l'année scolaire. Seule la période des vacances reste à la charge des familles. Colmar Agglomération, a financé 188 K€ sur l'année scolaire 2018/2019 pour 1373 bénéficiaires.



1 373 collégiens

ONT BÉNÉFICIÉ DU DISPOSITIF
AU TITRE DE L'ANNÉE 2019.

○ Liaisons d'intérêts touristiques

Colmar Agglomération participe à la liaison par autocars entre Colmar et Breisach à hauteur de 10 K€.

○ Navettes « cœur de Ville »

Afin d'améliorer la mobilité en centre-ville, et dans le cadre de la convention « Action cœur de ville », Colmar Agglomération a mis en service des navettes électriques et gratuites desservant l'hyper-centre de Colmar. Cette navette vient compléter l'offre de transport du réseau Trace. Ces véhicules sont entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

○ Le budget transport :

- Le budget transport est financé à titre principal par :
 - les recettes provenant de la taxe de versement transport **7360 K€**
 - la dotation globale de décentralisation versée par l'État **173 K€**
 - la redevance d'exploitation des surfaces publicitaires des abribus **155 K€**
 - le reversement de la TVA pour les biens acquis par Colmar Agglomération et mis à disposition de la STUCE : **183 K€**.

○ Perspectives 2020

- Remplacement des distributeurs automatiques de billets de bus pour les conducteurs
- Remplacement de la station de lavage des autobus
- Renouvellement et développement de la station de compression de gaz naturel pour les bus





2. SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES

Une enveloppe pour l'aide aux investissements ou pour la réalisation de projets d'équipements a été fixée par Colmar Agglomération à hauteur de 5 M € pour la période triennale 2017 à 2019.

En 2019, 17 communes ont bénéficié des fonds de concours pour un montant total de 1,4 M €.

Le montant total du fonds de concours pour la période 2014 à 2019 est de 9,758 M €.

Dans sa séance du 21 mars 2019, le conseil communautaire a décidé de créer un fonds de concours exceptionnel fixé à 25 € par habitant pour la période 2019-2020 d'un montant global de 2,9 M €.

15 communes ont bénéficié de ce fonds de concours en 2019 pour un montant de 2,7 M €.



2,7M€

**EN SOUTIEN AUX PROJETS
DE 15 COMMUNES EN 2019**

3. POLITIQUE DE L'HABITAT

○ **Élaboration du troisième plan local d'urbanisation (PLH)**

Le troisième PLH de Colmar Agglomération a été arrêté par le conseil communautaire le 19 décembre 2019. Il sera approuvé au courant de l'année 2020.

Il a auparavant recueilli un avis favorable de 15 communes membres de Colmar Agglomération.

○ **Approbation du Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD)**

Colmar Agglomération est partie prenante du PDALHPD en ayant signé le document.

Le PDALHPD est un document réglementaire partenarial piloté conjointement par l'État et le Département. Il définit pour une durée de 6 ans (2019-2024) les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement. Colmar Agglomération est partie prenante du PDALHPD en ayant signé le document.

Le PDALHPD s'oriente autour de 12 actions parmi lesquelles la lutte contre l'habitat indigne, la lutte contre la précarité énergétique ou encore le développement d'une offre de logements à vocation sociale dans des territoires où le besoin est le plus prégnant.

L'État et le Département assurent le pilotage des actions du PDALHPD et associent Colmar Agglomération à la mise en œuvre de ces actions.

○ **Demande de classement de la Ville de Colmar en zone B1**

Une étude très étayée, réalisée par la société Adequation, a permis de montrer toute la légitimité de la demande de classement de la Ville de Colmar en zone B1, pour la constructibilité dans le cadre des dispositifs fonciers d'aide à l'accession à la propriété et à la location. La Ville de Colmar sollicite régulièrement l'État et ses services afin d'obtenir ce classement qui s'impose par une question d'équilibre et de répartition pertinente de l'habitat sur notre territoire.



ENVIRONNEMENT

1. ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

L'Observatoire de la nature, véritable maison de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable, accueille chaque semaine des scolaires, de la maternelle au lycée (80% de son public) et des adultes dans le cadre de formations ou d'animations diverses. Le siège de l'association, situé au cœur de la forêt du Neuland, est également exemplaire à travers la réhabilitation d'anciens bâtiments et la construction de locaux neufs respectueux de l'environnement (isolation, toiture végétalisée, géothermie...).

Le site dispose également d'un parcours « énergies » afin de sensibiliser divers publics à la nécessité d'économiser les ressources.

Depuis la mise en service des locaux, le 6 février 2010, le niveau d'activités relatives à l'éducation à l'environnement atteint des records avec 11000 personnes accueillies par an.

Toutes animations confondues, c'est l'équivalent de plus de 2 200 journées-participants par an et par animateur.

Ces animations prennent diverses formes, parmi lesquelles des clubs nature (le mercredi) et des sorties grand public (le samedi), nonobstant le public scolaire en semaine.

EN 2019

11056 PARTICIPANTS SENSIBILISÉS

7788 ÉLÈVES DE LA MATERNELLE AU LYCÉE

54 PERSONNES EN FORMATION

observatoirenature.fr/public/
info@observatoirenature.fr



2. POLITIQUE CLIMAT

Air - Énergie

Colmar Agglomération poursuit le processus d'élaboration de son Plan Climat Air Énergie réglementaire,

D'importantes étapes de cette démarche ont été franchies au cours de l'année 2019, telles que la réalisation d'un diagnostic complet du territoire, l'analyse des forces et faiblesses du périmètre d'étude au regard des enjeux air-climat-énergie, l'identification d'axes prioritaires d'intervention, la définition d'objectifs stratégiques et opérationnels de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Les prochaines phases consisteront à établir dans la concertation un plan d'actions, un dispositif de suivi et d'évaluation de l'efficacité des actions mises en œuvre.

Colmar Agglomération n'a pas attendu cette démarche réglementaire pour agir. De nombreuses initiatives sont engagées de longue date notamment à travers le Plan Climat volontaire du Grand Pays de Colmar, l'Agenda 21, la Convention des Maires...

Certaines actions fêtent cette année leurs dix ans d'existence, comme par exemple, le dispositif d'aides à la rénovation énergétique (fenêtres, murs, toits, planchers bas) et à l'acquisition de systèmes de production d'énergie performants (chaudières à condensation, pompes à chaleur). Créé en 2009 par la Ville de Colmar en partenariat avec le fournisseur local d'énergie VIALIS, ce programme a été étendu à partir de 2015 à l'ensemble du périmètre de Colmar Agglomération.

Les particuliers qui en font la demande, peuvent bénéficier de subventions pour leurs travaux d'économies d'énergie sur la base de 30 000 € d'investissement par logement au taux de 20 %, soit une aide plafonnée à 6 000 €.

Le dispositif s'applique aussi bien à l'habitat collectif qu'aux maisons individuelles.

Les résultats sont significatifs car depuis le début de la mise en place de ce programme d'aides, plus de 4 000 dossiers ont été subventionnés.

3 M€ | 1,7 M€ DE LA COLLECTIVITÉ
D'AIDES VERSÉES | 1,4 M€ D'AIDES COMPLÉMENTAIRES
DE VIALIS SUR SON PÉRIMÈTRE

Le montant global des travaux mis en œuvre est de 19 M€.

Cet important volume d'investissement a des répercussions très bénéfiques sur l'économie locale (artisans, fournisseurs de matériaux...).

23000 Tonnes
D'ÉQUIVALENT CO₂ ÉVITÉES

○ Mise à disposition d'outils d'aide à la décision

La collectivité a également initié des démarches innovantes pour accompagner la transition énergétique sur le territoire, à titre d'exemples citons :

- la réalisation d'une thermographie aérienne du patrimoine bâti : grâce à cet outil, il est possible de prendre connaissance des déperditions thermiques en toiture.

Une première campagne de thermographie aérienne a été réalisée en 2009 suivie d'une seconde campagne en 2016 permettant ainsi de couvrir l'ensemble du périmètre de Colmar Agglomération.

Les résultats sont présentés sur le site Internet de la collectivité sous forme d'une cartographie indiquant les différents niveaux de déperdition thermique, à l'aide d'un code couleurs.

- la mise à disposition d'un cadastre solaire : également accessible en quelques clics sur le site Internet de Colmar Agglomération : ce logiciel permet d'évaluer gratuitement la pertinence d'une installation solaire sur l'ensemble des toitures du territoire (bâtiments publics, habitations privées et locaux tertiaires).

○ Conseils personnalisés grâce à l'Espace Info Énergie (EIE)

Au-delà de la politique d'accompagnement financier des particuliers vers la rénovation énergétique, la collectivité a décidé de conventionner dès 2009 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) afin de créer un Espace Info Énergie (EIE). L'objectif est multiple : orienter le plus en amont possible les particuliers vers les investissements les plus efficaces sur le plan énergétique et massifier le processus de rénovation du bâti qui est le secteur le plus émissif de gaz à effet de serre.

Ce lieu d'accueil est implanté au siège de Colmar Agglomération. Véritable centre de ressources, cette entité a pour mission d'informer les visiteurs sur les solutions concrètes d'économies d'énergie adaptées à leur situation, ainsi que sur les différentes aides et dispositifs de financement des travaux dont ils peuvent bénéficier (aides nationales et locales).

Cette structure propose des conseils indépendants et gratuits, gage de confiance pour les utilisateurs de ce service public.

En dix ans d'existence l'EIE aura enregistré près de 7 000 contacts avec des particuliers et participé à 200 manifestations - actions de sensibilisation.

○ Plateforme de rénovation énergétique

La collectivité a mis en place, depuis 2016, une plateforme de rénovation énergétique OKTAVE. Ce service s'adresse essentiellement aux propriétaires de maisons individuelles pour les accompagner vers la rénovation complète et performante de leurs habitations (Bâtiment Basse Consommation BBC).

Colmar Agglomération est la structure porteuse de ce projet. Ce programme a bénéficié de subventions de l'ADEME, de la Région Grand Est et de contributions financières des intercommunalités membres du Grand Pays de Colmar (périmètre du dispositif).

La plateforme de rénovation a pour principales missions de promouvoir et d'assurer le service auprès des particuliers, de mobiliser les artisans et de constituer des groupements d'entreprises pour les aider à structurer une offre de rénovation globale, performante et compétitive.

Accompagnés par des conseillers en efficacité énergétique, les propriétaires entrent dans un processus de simplification des démarches administratives tout en bénéficiant de l'expertise d'artisans locaux formés en groupements et couvrant l'ensemble des corps de métiers.

Le Collège des Présidents du Grand Pays de Colmar a décidé de créer, à partir du 22 mars 2019, un dispositif d'aides.

L'enveloppe consacrée à ce programme de subvention est de 130 000 € et doit permettre d'alléger les frais d'accompagnement des particuliers et les coûts de formation des entreprises.



3. EAU POTABLE, EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

L'année 2019 a été marquée par des montants cumulés de programmes de travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales, qui représentent un effort financier de 5 730 000 €HT.

Des opérations très diverses ont été réalisées, comme :

- Le démarrage de la phase 1 des travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement de Horbourg-Wihr, qui consiste au réaménagement de la station de pompage principale de Horbourg-Wihr ; la totalité de l'opération étant estimée à 9 070 000 €HT.
- La poursuite de l'étude relative au schéma directeur d'assainissement sur le périmètre comprenant le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE), la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK), la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM), le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'ILL (SIEPI), le Syndicat Mixte d'Assainissement du Vignoble (SMAV) et la Commune de Bennwihr.

Les modifications suivantes ont été opérées sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales :

Renouvellement et Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement :

- Colmar : Rue des Trois-Châteaux, Rue du Platane, Place et Rue de la Montagne Verte, Rond-Point Trois-Châteaux,

Rue Schlumberger, Rue des Vignes, Rue Chopin, Au-Werb, Rue de la Speck, Rue de la Poudrière, Pont Route de Strasbourg, Rue des Vignes et Rue du Galtz.

- Porte du Ried Holtzwihr : Rue Principale.
- Horbourg-Wihr : Rue du Château et Lotissement Kreutzfeld.
- Ingersheim : Place de Gaulle, Rue du Stade et Place de la Mairie.
- Turckheim : Boulevard Charles Grad et Rue des Prés.

Renouvellement et Réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales :

- Andolsheim : Rue des Lilas et Rue du Cordier.
- Colmar : Parking Camille Sée, Place de la Montagne Verte et Rue des Marguerites.
- Horbourg-Wihr : Lotissement Kreutzfeld.
- Ingersheim : Rue Aristide Briand et Place de la Mairie.
- Sundhoffen : Rue Meierhof.
- Turckheim : Route Romaine et Rue de la Chapelle.
- Wickerschwihr : Rue Grendel.

A noter, enfin, qu'au 1er janvier 2019, les contrats d'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement ont été renouvelés. Les marchés ont été attribués à la Colmarienne des Eaux pour une durée de 5 ans en tranche ferme.

4. DÉCHETS

L'année 2019 a été marquée par la finalisation de la mise en place de la collecte des bio-déchets sur Colmar y compris le centre-ville.

○ Les bio-déchets

Fin 2019 les quantités de bio-déchets collectées sont de 4 950 tonnes, soit 96 tonnes (<W42, 7 kg/an/habitant) de bio déchets par semaine, ce qui représente l'équivalent hebdomadaire d'un chargement de 9 bennes à ordures ménagères pleines.

Colmar est aujourd'hui considérée au niveau national comme ville pilote en matière de mise en place de la collecte à domicile des bio-déchets. En effet cet objectif est aujourd'hui inscrit dans la loi de transition énergétique dont l'objectif est la couverture du territoire national d'ici 2025. Nous avons donc de l'avance en la matière !

Parallèlement, les ordures ménagères incinérées diminuent. Leur poids s'élevait à 33 000 tonnes en 2004 date de création de Colmar Agglomération, il est aujourd'hui de 22 696 tonnes pour 20 communes alors qu'au début nous étions à 8 communes. Cette année la collecte des bio déchets a été stabilisée sur l'ensemble du périmètre.



22 696
NOMBRE DE TONNES
D'ORDURES MÉNAGÈRES
INCINÉRÉES
POUR 20 COMMUNES

4 990
NOMBRE DE TONNES
DE BIODÉCHETS
COLLECTÉES EN 2018



210 000
PASSAGES
SUR LES DÉCHETTERIES
EN 2019

○ Les déchetteries

Nous fonctionnons avec 3 nouveaux centres de tri depuis fin 2019. (Coût d'investissement HT : Europe 3 159 070 M€, Ladhof 2 484 678 M€ et Ill à Horbourg-Wihr 1 472 931 M€.

Le tri des déchets y a progressé pour atteindre le ratio de 80% de déchets recyclés. Sur la déchetterie Ladhof les usagers sont systématiquement accueillis par un agent qui gère une ressourcerie. **Celle-ci a permis de détourner 100 tonnes d'objets sur l'année 2019.**

L'ouverture de la déchetterie Europe a été vécue comme un vrai soulagement par la population de l'Ouest de Colmar Agglomération. En effet à l'Ouest de la vois ferrée ce sont jusqu'à 53 000 usagers qui peuvent pratiquer ce site. On y collecte annuellement 24 500 tonnes de déchets dont 5 630 tonnes de déchets verts. On a enregistré plus de 210 000 passages sur les déchetteries en 2019 pour 25 000 usagers les ayant pratiquées au moins une fois dans l'année, soit plus de 50% de foyers de Colmar Agglomération.



○ Tri des emballages

Le réseau de conteneurs est constitué de 291 sites, dont 243 enfouis, soit 84 % du réseau. Ces sites représentent 930 conteneurs sur toute l'agglomération, dont 795 enterrés. A cela il faut rajouter 185 conteneurs enterrés destinés aux ordures ménagères.

Un programme d'enfouissement de conteneurs de collecte sélective a été réalisé courant 2019, 14 chantiers ont eu lieu dans l'agglomération :

- à Colmar : rue Saint Josse/Turenne, rue de la montagne verte, rue du platane, rue des trois châteaux, rue de la poudrière, chemin de la speck et rue Chopin,
- à Wettolsheim et à Horbourg-Wihr : création d'un nouveau site,
- à Sainte-croix-en-plaine : agrandissement d'un site existant.

L'augmentation enregistrée (+0,3%) des tonnages collectés est une satisfaction car les quantités d'emballages en papier notamment restent en augmentation de 2% dans un contexte où la dématérialisation aurait tendance à diminuer leur production. Elle reste le fruit d'un grand travail de communication. Ainsi **l'opération écol'o tri connaît un succès constant**. L'ensemble des établissements scolaires de l'agglomération y participe en accueillant des intervenants pour des opérations de sensibilisation au tri et collecte des papiers usagés sur l'ensemble de l'année scolaire. Par ailleurs, la collecte des emballages est passée de 15 à 20% dans les secteurs convertis à la collecte des bio-déchets. La diffusion dans la population de ce nouveau geste de tri permet donc de stimuler la collecte des emballages.

L'année 2019 restera marquée par la densification du réseau dans les 20 communes de l'agglomération ainsi que par la poursuite du programme d'équipement en pied d'immeuble avec les bailleurs sociaux : Néolia (rue de Lisbonne), Pôle habitat (rues de Madrid/Prague ainsi que rue du Hêtre à Wintzenheim - Logelbach) et Colmar habitat (rue du Hêtre à Wintzenheim - Logelbach).

En 2019 une expérimentation sur la collecte de tous les emballages en plastique a eu lieu sur 4 secteurs de l'agglomération (rue Schlessler, rue d'Amsterdam et quartier de la Soie à Colmar ainsi que la commune de Herrlisheim).

Les premiers résultats sont encourageants et le bilan final de l'opération sera rendu courant 2020 et déterminera la poursuite ou non de cette collecte spécifique à l'ensemble du territoire.



○ Les poules

Aujourd'hui avec plus de **2000 poules distribuées** on détourne jusqu'à 90 tonnes de biodéchets annuels. Cette opération est devenue l'opération symbole de la valorisation des déchets alimentaires qui, une fois produits, ne sont plus considérés comme des déchets mais sont consommés par des poules pour les transformer en œufs à la grande satisfaction des propriétaires.

Ne s'agit-il pas là d'un parfait exemple d'économie circulaire que la loi de transition énergétique promeut à l'horizon des prochaines années ?

90 tonnes
DE BIODÉCHETS
CONSOMMÉES PAR LES POULES
DISTRIBUÉES AUX FOYERS
COLMARIENS
Estimation sur un an



○ Ateliers zéro déchet

Développés depuis juillet 2019 ils ont pour vocation de former la population aux gestes alternatifs permettant une réduction à la source des déchets (pratiques alternatives de jardinage avec utilisation des déchets du jardin en paillage, fabrication de cosmétiques et de produits d'entretien, utilisation de couches lavables...). En un an et demi, 534 personnes du territoire ont participé à au moins un atelier. Nombre d'ateliers en 2019 : 63.

63
ATELIERS EN 2019

534
PARTICIPANTS



CADRE DE VIE

1. POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une compétence obligatoire, confiée à Colmar Agglomération depuis 2014. Il s'agit d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers prioritaires, visant à améliorer les conditions de vie des habitants.

La politique de la ville s'appuie sur un document cadre partenarial : le Contrat de ville. Elle concerne deux quartiers de Colmar : le quartier Europe-Schweitzer et le quartier Bel'Air-Florimont.

Jusqu'en 2019, le suivi de la politique de la ville était assuré par deux services de la Ville de Colmar : le service Animation et Vie des Quartiers et le service Rénovation Urbaine. Début 2019, la fusion des deux services municipaux et le transfert du personnel à Colmar Agglomération a permis la création du service Politique de la ville. En septembre 2019, le recrutement de deux médiateurs, dans le cadre du dispositif Adulte-Relais, a permis de renforcer le service et acte la volonté intercommunale d'agir pour les quartiers prioritaires.

Le service Politique de la ville a pour mission le suivi du Contrat de ville et des programmes de renouvellement urbain. La Ville de Colmar y contribue également, en finançant les actions de la programmation annuelle du Contrat de ville et en étant maître d'ouvrage des opérations de renouvellement urbain. **Le quartier Europe-Schweitzer a pu bénéficier d'un investissement de près de 126 M €.**

Dans la continuité, la convention de renouvellement urbain de 2018 permet de mobiliser **30,7 M € pour le quartier Bel'Air-Florimont.**

En parallèle, Colmar Agglomération participe au dispositif VVV (Ville Vie Vacances). Ce dispositif, piloté par la Préfecture du Haut-Rhin, œuvre pour la prévention de la délinquance et la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Il s'adresse aux enfants et aux adolescents, âgés entre 11 et 18 ans, avec un quota minimum de 50% de filles, leur permettant de bénéficier d'actions à caractère ludique ou sportif, vecteur d'émancipation.

En 2019, 287 jeunes ont bénéficié des actions Ville-Vie-Vacances. **Colmar Agglomération a participé financièrement à ces projets à hauteur de 16 000 €**

287 JEUNES

ONT BÉNÉFICIÉ DES ACTIONS
VILLE-VIE-VACANCES

16 000€

PARTICIPATION DE C.A
À CES PROJETS

○ Animations été 2019

Le nombre de stages proposés par les partenaires associatifs durant les congés d'été, à savoir plus de 496, témoigne du succès constant de ce dispositif.

Pendant les 8 semaines de congés de 2019 (8 semaines également en 2018), les 71 associations partenaires de Colmar Agglomération ont accueilli 2 489 jeunes. Le taux d'occupation des stages s'est élevé à 74,65 %, correspondant à 5 334 places de stages payants, occupées durant l'été 2019, à rapporter aux 7 145 places de stages payants disponibles.

Sur les 2 489 jeunes, 2 346 sont originaires de Colmar Agglomération, représentant ainsi 94,25 % des participants. Ils ont occupé 5 096 places de stages.

Des animations dites ouvertes, ne nécessitant pas d'inscription préalable, sont directement organisées par les structures de quartier et concernent plusieurs centaines d'enfants.

Le budget d'exploitation 2019 a été équilibré à 370 816,87 €, avec une participation financière des familles de 263 202,50 €, entièrement réaffectée aux associations organisatrices, et un effort réel de Colmar Agglomération à hauteur de 102 875, 57 €.





2019
50 098
entrées
=
181 410 €
de recettes



2. LA BASE NAUTIQUE COLMAR-HOUSSEN

Ouverte au public depuis 2009, la base nautique accueille de nombreux baigneurs, de juin à août. Au regard des conditions météorologiques particulièrement favorables, il ressort que l'été 2019 a enregistré la 4^{ème} meilleure affluence depuis 2009 (50 098 entrées).

Ainsi, en 11 ans, près de 500 000 usagers ont profité de la plage de sable fin et de la baignade surveillée dans une eau de très bonne qualité.

○ La base nautique de Colmar-Houssen offre différents services pour les petits et les grands :

- une plage de sable fin de 380 mètres de long dont 250 ouverts à la baignade surveillée et une arrière plage de pelouse (solarium végétal),
- un module d'animations sportives regroupant des terrains de beach volley, beach soccer ou encore de pétanque,
- un espace de jeux pour les enfants de 2 à 6 ans,
- une buvette/snack accessible à tout public,
- un module « services » comprenant un poste de secours (infirmerie), des sanitaires, des cabines de déshabillage, ainsi que des douches,
- une viabilisation générale du site comprenant des aménagements divers (paysagers, stationnement, etc),
- un parc ombragé comprenant des appareils de musculation de plein air, des tables de pique-nique et une colline des glissades (réalisé en 2016 pour un montant de 1 200 000 €).

○ Les événements majeurs et la vie associative sur le site depuis son ouverture :

- le traditionnel Colmar Trophy , compétition de sauvetage et secours côtier,
- une journée sportive UNSS, réservée à des groupes de collégiens,
- les initiations à la plongée sous-marine pour les clients de la base nautique assurées par les clubs locaux de plongée sous-marine,

- le Swim Run, combinaison d'épreuves de natation et de course à pied, ouvert à tout public,
- des compétitions de photographie sous-marine, réservées aux spécialistes de la plongée,
- le Colore Moi qui réunit près de 2 000 personnes de tout âge, juste avant l'automne.

○ Contrôle de l'Agence régionale de la santé (ARS)

Un prélèvement hebdomadaire est fait tout au long de la saison d'ouverture de la base nautique et aucune remarque n'a été formulée par l'ARS, jusqu'à présent. Le site conserve ainsi une qualification de l'eau particulièrement bonne.

○ Les chiffres

	ENTRÉES	RECETTES
2019	50 098	181 410 €
2018	60 093	218 646 €
2017	44 553	164 494 €
2016	44 435	154 081 €
2015	45 605	148 670 €
2014	28 958	110 195 €
2013	52 601	175 743 €



3. CAMPINGS

Les campings de Horbourg-Wihr et de Turckheim ont fait l'objet d'une délégation de service public en 2013 réalisant ainsi en 2019 leur 7^e année d'exploitation. Les délégataires des campings enregistrent de bons résultats sur la saison 2019, en augmentation par rapport aux années précédentes. Ils ont poursuivi leur programme d'investissements, améliorant ainsi la qualité des aménagements et des équipements, afin de répondre aux attentes de la clientèle.

○ Camping de Horbourg-Wihr

- **Chiffre d'affaires réalisé** : 926 763 € HT, soit une progression de 4 % (2018 = 891 205 € HT)
- **Nombre de nuitées** : 60 624
- **Redevance** : 52 605,78 € HT perçue en 2019 (+4,22%)
- **Investissements** : 389 000 € HT ont été engagés en 2019, notamment pour la rénovation de deux sanitaires, ainsi que pour des aménagements extérieurs et l'achat d'équipements.

+ 4 %

DE CHIFFRE D'AFFAIRES

○ Camping de Turckheim

- **Chiffre d'affaires réalisé** : 526 214 € HT, soit une progression de 18,3 % (2018 = 444 743 € HT)
- **Nombre de nuitées** : 44 786 soit une augmentation de près de 5 %
- **Redevance** : 15 966 € HT perçue en 2019 (+ 3%)
- **Investissements** : 162 257 € HT ont été engagés en 2019 pour l'aménagement d'un local cycliste et de Mobil-homes, notamment à destination des personnes à mobilité réduite.

+18,3 %

DE CHIFFRE D'AFFAIRES



4. AIRES D'ACCUEIL POUR LES POPULATIONS NOMADES

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Haut-Rhin (SDAGDV) 2013-2018 prévoit la réalisation d'une aire de grand passage sur le nord du département du Haut-Rhin. Le site se situe sur le ban communal de la Ville de Colmar, au lieu-dit de la SEMM, côté Est de l'autoroute A35. Les procédures sont en cours pour obtenir les autorisations administratives permettant d'engager au plus tôt les travaux sur ce site.

Concernant les aires d'accueil, le taux d'occupation du site de **Colmar-Katzenwangpfad** est stable avec environ 54 % d'occupation. Le taux d'occupation de l'aire de **Horbourg-Wihr-Stierhurst** est quant à lui de l'ordre de 80 %.

En 2019, la Préfecture n'a pas réquisitionné de terrain de grands passages pour l'accueil de missions évangéliques estivales sur le périmètre de Colmar Agglomération.



5. FOURRIÈRES

○ Fourrière animale

En 2019, 1029 animaux ont été capturés dans le périmètre communautaire, contre 1055 en 2018.

La SPA a inauguré son nouveau cabinet vétérinaire le vendredi 6 septembre 2019 en présence des élus de Colmar Agglomération et du Conseil Départemental. Colmar Agglomération avait décidé en 2018 d'apporter une subvention d'investissement à la SPA d'un montant de 27 500 € pour la construction du cabinet vétérinaire pour un montant d'investissement global de 247 523 € TTC.

La participation financière de Colmar Agglomération pour la gestion de la fourrière et les captures d'animaux s'élève à quelque 75 000 € par an.



1029
ANIMAUX CAPTURÉS

○ Fourrière automobile

Avec 1138 véhicules mis en fourrière au cours de l'année 2019, la fourrière automobile confirme la recrudescence réamorcée l'année précédente, à savoir une nouvelle hausse de 2,5 %.



1138
VÉHICULES MIS EN FOURRIÈRE

RESSOURCES

1. SIG-Topo

○ Référentiel cartographique

Le Système d'Information Géographique de Colmar Agglomération a pour mission l'administration d'un référentiel cartographique communautaire et la gestion organisée et centralisée de données géolocalisées.

Le SIG permet également de mieux appréhender le territoire, de partager les informations et d'améliorer l'efficacité des services publics. C'est un catalyseur de données géolocalisées au profit de l'ensemble des acteurs publics. Dans une démarche de mutualisation, Colmar Agglomération coordonne la constitution d'un plan topographique de référence qui doit servir de multiples usages (études de projets, positionnement des réseaux, gestion de l'espace urbain...)

○ Référentiel topographique

Disposer d'un plan topographique de l'ensemble du territoire urbanisé, tel est le projet de Colmar Agglomération. Ce plan doit permettre :

- de représenter sur un plan commun l'ensemble des réseaux des concessionnaires
- de disposer d'un plan à grande échelle, à jour pour servir les problématiques d'aménagement et de gestion de l'espace public.

Jusqu'en 2023, les géomètres du service réaliseront la majeure partie des relevés topographiques. 95 km ont déjà été réalisés sur les 320 prévus. Le financement est assuré à hauteur de 64 % par les communes et l'agglomération, le reste par les exploitants de réseaux partenaires (Vialis, GRDF, SIEPI¹, Colmarienne des Eaux, Smav²).

1/ SIEPI = Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'Ill
2/ Smav = Syndicat de la métallurgie d'Alsace et des Vosges

○ Réalisations SIG

- Réalisation d'une nouvelle photo aérienne d'une résolution de 5 et 10 cm
- Mise en place d'un outil automatique de traitement des déclarations de changement d'usage pour les meublés de tourisme
- Migration et évolution de la base de données sur un nouveau noyau plus performant
- Coordination des marchés de détection des réseaux d'éclairage public des communes
- 200 extractions de données topo et SIG pour des études et projets,
- Intégration des mises à jour des documents d'urbanisme dans le système d'information
- Mise en place d'un observatoire de l'urbanisme avec la Ville de Colmar
- Agrégation des données nécessaires à l'élaboration du plan communal de sauvegarde.

○ Réalisations Topo

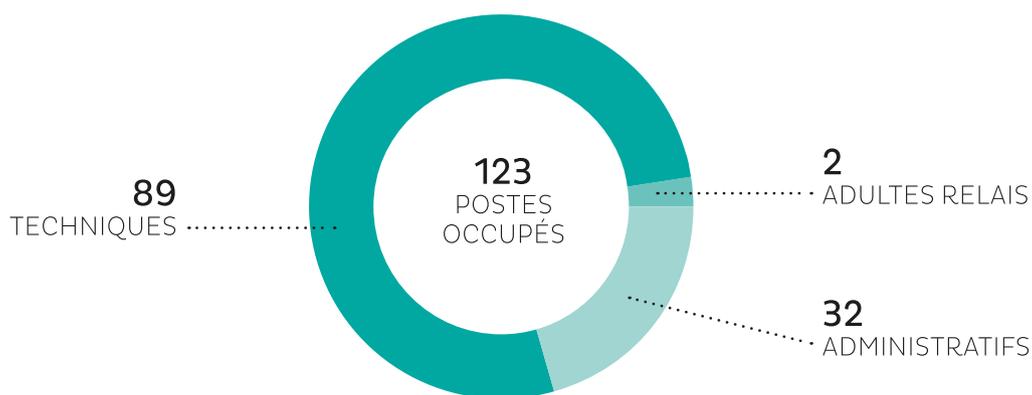
- Réalisation de 22 Procès Verbaux d'Arpentage
- Réalisation du référentiel topo sur Ingersheim
- Mise à jour de plans topographiques sur 27 km de voirie
- Animation d'une conférence sur les spécificités du Cadastre d'Alsace-Moselle le 30 avril 2019 (60 participants).

○ En projet

- Mise en place d'un outil de consultation des données des réseaux d'éclairage public des communes pour répondre aux déclarations de travaux (DT)
- Élaboration d'un nouveau référentiel cartographique grand public pour geo.agglo-colmar.fr
 - Poursuite des relevés topo dans les communes (100 km),
 - Catalogage des données pour conforter la démarche OpenData.

2. Ressources humaines

EFFECTIF TOTAL AU 31/12/2019
135 POSTES



DÉPARTS



RETRAITÉS



MUTATIONS



DÉMISSIONS



FINS DE CONTRAT

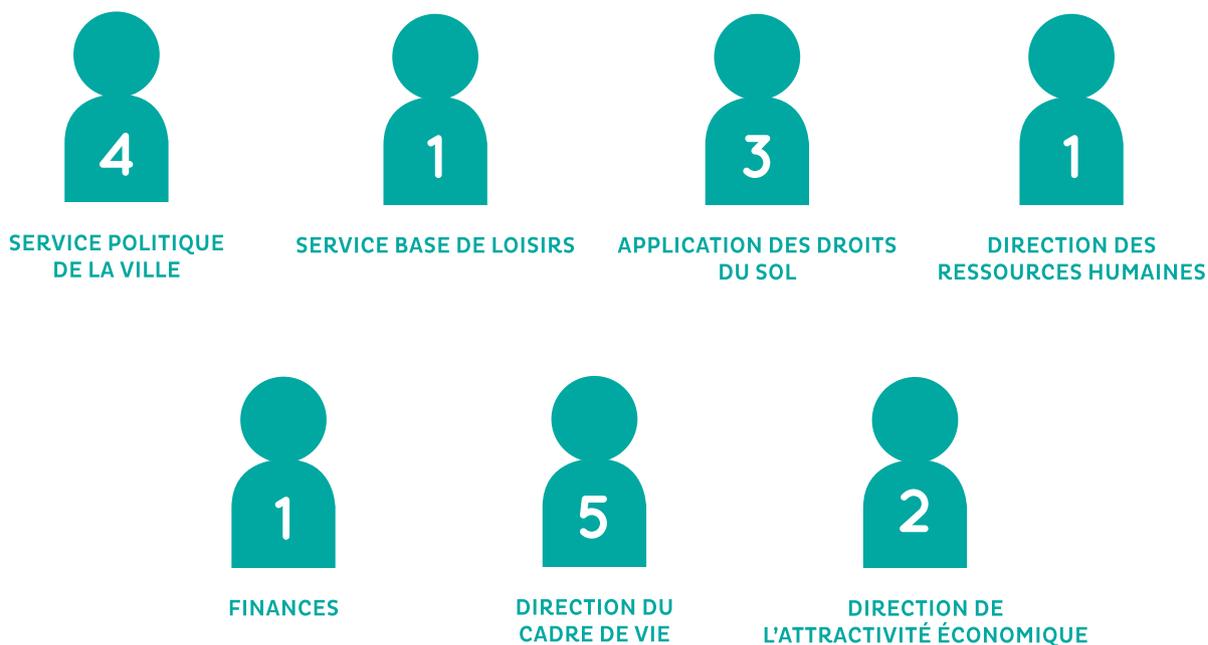


DÉCÈS



FIN DE DÉTACHEMENT

RECRUTEMENTS



3. Ressources financières

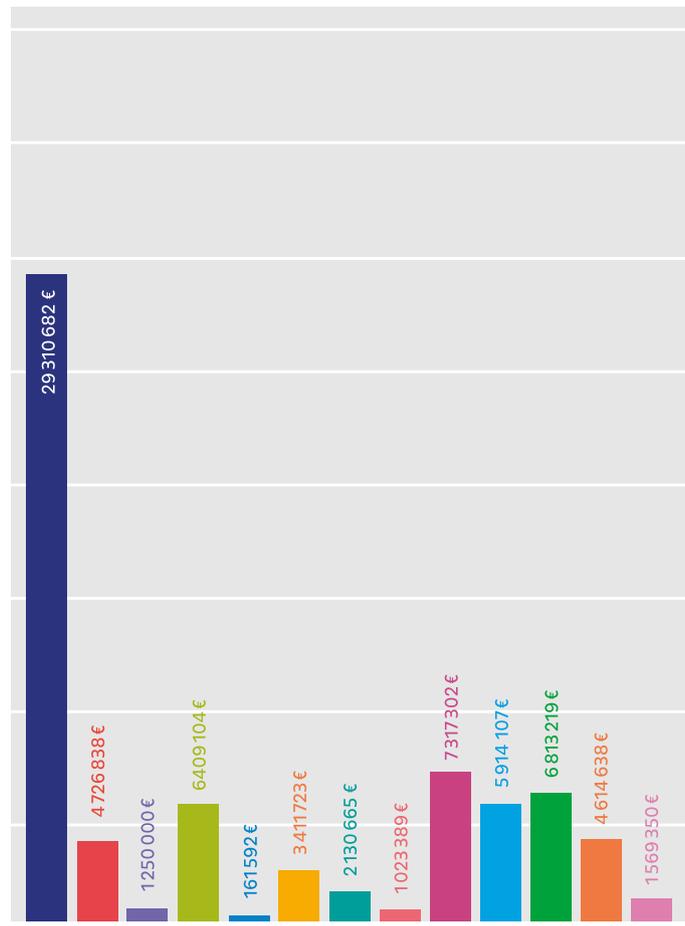
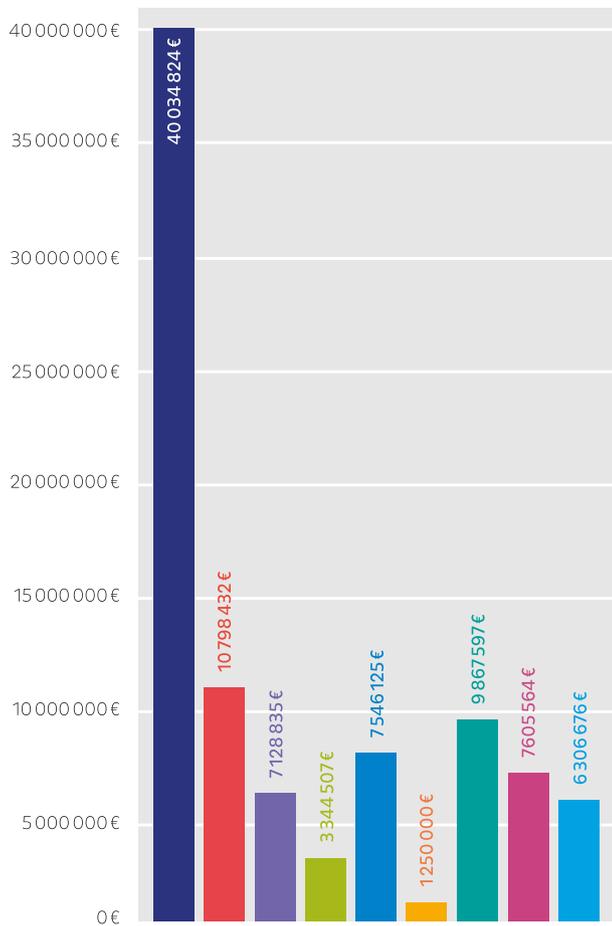
L'exercice 2019 confirme la bonne santé financière de l'agglomération et l'excellente dynamique financière que Colmar Agglomération entretient depuis sa création en 2003, et ce, malgré la poursuite de la réduction massive des dotations de l'État que la collectivité a subie depuis 2014. Au total, les pertes cumulées des dotations de l'État sont de 2,9 M€.

Malgré cela, Colmar Agglomération a poursuivi une politique d'investissements soutenus, et cela avec une politique de modération fiscale, et une maîtrise totale de la dette.



Ventilation des recettes réelles de fonctionnement : 93 880 560 €

Ventilation des dépenses réelles de fonctionnement : 74 652 610 €



- Fiscalité locale et compensations fiscales au budget principal
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Produit des ventes d'eau (part fixe et variable)
- Redevance Agence de l'eau
- Redevance d'assainissement (part fixe et variable)
- Contribution pour eaux pluviales
- TEOM
- Versement transports
- Autres recettes

- Reversement de fiscalité (AC + DSC + FPIC)
- Contribution au SDIS
- Contribution pour eaux pluviales
- Charges de personnel
- Charges d'intérêts (dette récupérable + intérêts courus non échus ICNE)
- Redevances antipollution et modernisation
- Subventions, cotisations, charges de gestion courante,...
- Subvention Office de Tourisme
- Services extérieurs, sous-traitance générale
- Rémunération forfaitaire CDE
- Participation STUCE
- Autres services extérieurs
- Achats divers (fournitures, fluides...)

○ Une pression fiscale modérée sur les ménages comme sur les entreprises

Que ce soit en direction des entreprises ou des ménages, Colmar Agglomération applique des taux d'imposition parmi les plus bas de France. Ainsi, la pression fiscale n'a pas augmenté car les taux ont été maintenus en 2019 : taxe d'habitation (8,27%), taxe sur le foncier bâti (0,70%), taxe sur le foncier non bâti (2,21%) et taxe d'enlèvement des ordures ménagères (7,30%).

Le taux de la contribution foncière des entreprises (CFE) de 25% reste bien inférieur au taux moyen national des communautés d'agglomération qui est de 26,67% (source : DGFIP, états fiscaux 1259), résultat d'une politique volontariste de modération fiscale.

Le taux de versement transport se maintient à 0,65%. Par rapport au taux moyen national, l'économie des entreprises locales est de 3,775 M€.

L'économie faite en 2019 par les contribuables de Colmar Agglomération est de 12,134 M€ pour les trois taxes principales ménages (TH - TFB - TEOM*), la CFE et le VT selon la répartition suivante

- Taxe d'habitation : 136 943 303 € de base x 1,29% (9,56% - 8,27%), soit 1 766 569 € d'économie par rapport au taux moyen national.
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 135 062 360 € de base x 2,42% (9,72% - 7,30%), soit 3 268 509 € d'économie par rapport au taux moyen national.
- Cotisation foncière des entreprises : 53 871 658 € de base x 1,67% (26,67% - 25%), soit 899 657 € d'économie par rapport au taux moyen national.
- Taxe sur le foncier bâti : 146 878 002 € de base x 1,65% (2,35% - 0,70%), soit 2 423 487 € d'économie par rapport au taux moyen national.

- Versement transport : 1,110 Mds d'€ de base x 0,34% (0,99% - 0,65%), soit 3 775 373 € d'économie par rapport au taux moyen national.

* taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe d'enlèvement des ordures ménagères

1/ Taux TH moyen national 2019 : 9,56% (Source : DGFIP, états fiscaux 1259 - Communautés d'Agglomération ; calculs DGCL).

2/ Taux TEOM moyen national 2018 : 9,72% (Source : DGFIP, Recensement des Éléments d'Imposition à la fiscalité directe locale 2018 - GFP ; calculs DGCL).

3/ Taux CFE moyen national 2019 : 26,67% (Source : DGFIP, états fiscaux 1259 - Communautés d'Agglomération ; calculs DGCL).

4/ Taux TFB moyen national 2019 : 2,35% (Source : DGFIP, états fiscaux 1259 - Communautés d'Agglomération ; calculs DGCL).

5/ Taux VT moyen national 2019 : 0,99% (Source : URSSAF).

6/ Capital restant dû / épargne brute ou nombre d'années d'épargne nécessaire pour se désendetter totalement

○ Investissement

Le montant total des dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette en capital et ZA) réalisées en 2019 s'élève à 19,220 M€. Colmar Agglomération a réalisé plus de 230 M€ de dépenses d'investissements depuis sa création.

L'encours d'emprunt (hors dette récupérable) est passé de 5,241M€ au 31/12/2018, à 4,674 M€ au 31/12/2019 sachant qu'aucun emprunt n'a été contracté en 2019. Plus de 47% de la dette est affectée au Budget Assainissement.

Le ratio de désendettement de Colmar Agglomération est de 2,9 mois quand le niveau moyen national est de 4,8 années (source DGFIP - Comptes de gestion).

4. LES PRINCIPALES DÉPENSES d'investissement réalisées en 2019

• Programme de travaux d'assainissement
2,139 M €

• Programme de travaux eau potable
2,693 M €

• Programme de travaux d'eaux pluviales
1,449 M €

• Fonds de concours versés aux communes pour leurs
travaux d'investissements
5,664 M € répartis ainsi :

- Colmar **3,769 M €**

pour la construction d'un parking place de la Montagne verte, l'aménagement paysager place de la montagne verte, des travaux de la cantine périscolaire école Brant, des travaux énergétiques à l'école les Violettes.

- Horbourg-Wihr **0,532 M €**

pour la création d'un pôle maternelle et périscolaire, des travaux d'aménagement 43 grand rue, des travaux d'aménagement d'une liaison douce rue de Mulhouse-rue de l'Ill, des travaux d'aménagement parvis de l'église.

- Turckheim **0,367 M €**

pour des acquisitions foncières et travaux de démolition de la friche industrielle Schwindenhamer, des travaux d'aménagement de voirie rue romaine, des travaux d'aménagement carrefour de la poste.

- Commune nouvelle Porte du Ried **0,152 M €**

pour des travaux d'enfouissement de réseaux, divers travaux et acquisitions (fibre optique, charpentes mairie Riedwihr, tracteur).

- Zimmerbach **0,137 M €**

pour des travaux de mise en accessibilité de la mairie, la construction et l'aménagement d'un local pour les associations locales.

- Sundhoffen **0,104 M €**

pour des travaux de voirie rues des Acacias-Merles-Charrons-Peupliers, la rénovation de l'éclairage patrimonial, la mise en accessibilité des vestiaires/douches du centre socio-culturel et sportif.

- Muntzenheim **0,103 M €**

pour la construction d'un bâtiment scolaire, des aménagements de sécurité de voirie.

- Wettolsheim **0,102 M €**

pour la construction d'une salle multi activités.

- Fortschwhir **0,098 M €**

pour la réhabilitation d'une auberge et création d'une médiathèque.

- Ingersheim **0,088 M €**

pour des travaux de réhabilitation du pont du manoir, des travaux de restructuration et de mise en accessibilité de toilettes publiques, l'installation d'un préau école pasteur, des travaux d'aménagement rue de la promenade.

- Sainte-croix-en-plaine **0,075 M €**

pour des travaux de réaménagement de la rue Woffenheim.

- Bischwihr **0,057 M €**

pour des travaux de rénovation église protestante, des travaux d'aménagement de trottoirs et d'aires de jeux.

- Walbach **0,044 M €**

pour l'acquisition d'un tracteur et accessoires, la réfection des allées du cimetière.

- Niedermorschwihr **0,031 M €**

pour des travaux de remise aux normes de l'éclairage public.

- Jepsheim **0,08 M €**

pour des travaux d'aménagement salle Saint Martin et aire de jeux.

• Autres fonds de concours de Colmar Agglomération versés en 2019 :

- aides versées aux particuliers réalisant des travaux d'économies d'énergie (chaudière à condensation, travaux d'isolation...) **0,085 M €**.

- aides versées aux entreprises (aides à l'investissement matériel, aides à l'aménagement intérieur des locaux professionnels, aides à l'acquisition des locaux professionnels) **0,053 M €**.

- travaux d'aménagement sur la base nautique de Colmar.

- Houssen **0,535 M €**.

- travaux dans les zones d'activités **0,474 M €**.

- travaux de réalisation d'itinéraires cyclables **0,258 M €**.

- pré-études de faisabilité du barreau routier au Sud de Colmar **0,171 M €**.

- Études, acquisitions foncières et travaux de branchement de réseaux d'eau et d'assainissement pour la construction d'une pépinière d'entreprises quartier Europe à Colmar **0,328 M €**.

- construction de la nouvelle déchetterie Europe **2,219 M €**.

- enfouissement des conteneurs de collecte sélective (travaux d'enfouissement et acquisition des conteneurs) **0,521 M €**.

- acquisition de poubelles de collecte des déchets ménagers **0,106 M €**.

- acquisition de 2 camions bennes **0,523 M €**.

- acquisition de quatre minibus électriques **0,940 M €**.

- études, aménagement d'abris, remplacement et acquisitions de matériels techniques **0,139 M €**.

3

TROMBINOSCOPE & ORGANIGRAMME

LE PRÉSIDENT DE COLMAR AGGLOMÉRATION



Éric STRAUMANN
Président de Colmar Agglomération
Maire de Colmar

LES VICE-PRÉSIDENTS



Lucien MULLER

1^{er} Vice-Président

en charge du développement économique, de l'attractivité du territoire et des relations avec les agences de développement économique régionale et départementale



Serge NICOLE

2^e Vice-Président

en charge de l'administration générale (notamment les affaires juridiques, les assurances, l'informatique), les ressources humaines, la représentation de Colmar Agglomération aux instances paritaires du personnel et de la présidence de la commission consultative des services publics Locaux



Denise STOECKLÉ

3^e Vice-Présidente

en charge de l'environnement, de l'énergie, des milieux naturels et de l'Observatoire de la nature



Christian KLINGER

4^e Vice-Président

en charge de la base nautique de Colmar-Houssen, de la fourrière automobile et des gens du voyage



Christian REBERT

5^e Vice-Président

en charge des finances et des budgets, de la présidence de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de la commission intercommunales des impôts directs (CIID) et de la mutualisation des services



Isabelle FUHRMANN

6^e Vice-Présidente

en charge de la politique de la Ville et la prévention de la délinquance et de l'enseignement supérieur



Benoît SCHLUSSEL

7^e Vice-Président

en charge de la coordination en matière d'eau potable et d'eaux pluviales, de l'assainissement collectif et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)



Thierry STOEBNER

8^e Vice-Président

en charge du plan de déplacement urbain et de la voirie des zones d'activités



Alain RAMDANI

9^e Vice-Président

en charge de l'aménagement du territoire, de l'habitat et du programme local de l'habitat (PLH)



Daniel BERNARD

10^e Vice-Président

en charge de l'entretien du patrimoine immobilier



Tristan DENÉCHAUD

11^e Vice-Président

en charge des transports urbains et de l'intermodalité en vue de l'homogénéisation des transports urbains avec les partenaires régionaux et départementaux

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



COLMAR
Flavien ANCELY



COLMAR
Rémy ANGST



COLMAR
Sybille BERTHET



COLMAR
Laurent DENZER-
FIGUE



COLMAR
Frédéric HILBERT



COLMAR
Nadia HOOG



COLMAR
Fabienne HOUBRE



COLMAR
Catherine HUTSCHKA



COLMAR
Patricia KELLER



COLMAR
François LENTZ



COLMAR
Éric LOESCH



COLMAR
Claudine MATHIS



COLMAR
Christian
MEISTERMANN



COLMAR
Barbaros MUTLU



COLMAR
Manurêva PELLETIER



COLMAR
Sylvie PÉPIN-
FOUINAT



COLMAR
Nathalie PRUNIER



COLMAR
Aurore REINBOLD



COLMAR
Pascal SALA



COLMAR
Olivier
SCHERBERICH

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES (suite)



COLMAR
**Michèle SENGELÉN
CHIODETTI**



COLMAR
Véronique SPINDLER



COLMAR
Michel SPITZ



COLMAR
Oussama TIKRADI



COLMAR
**Odile UHLRICH-
MALLET**



COLMAR
Olivier ZINCK



BISCHWIHR
**Marie-Joseph
HELMINGER**



FORTSCHWIHR
Christian VOLTZ



HERRLISHEIM-PRÈS
-COLMAR
**Laurent
WINKELMULLER**



HORBOURG-WIHR
Daniel BOEGLER



HORBOURG-WIHR
Christian DIETSCH



HORBOURG-WIHR
Laurence KAEHLIN



INGERSHEIM
**Jean-Marc
BETTINGER**



INGERSHEIM
Patricia MIGLIACCIO



JESBSHEIM
Joël HENNY



MUNTZENHEIM
Marc BOUCHÉ



PORTE DU RIED
Christian DURR



SAINTE-CROIX-EN-
PLAINE
Mario ACKERMANN



SAINTE-CROIX-EN-
PLAINE
Séverine GODDE



SUNDHOFFEN
Jean-Marc SCHULLER



TURCKHEIM
Daniell RUBRECHT



WALBACH
Philippe BETTER



WICKERSCHWIR
Danièle UTARD



WINTZENHEIM
Denis ARNDT



WINTZENHEIM
**Claude KLINGER-
ZIND**



WINTZENHEIM
**Dominique
SCHAFFHAUSER**



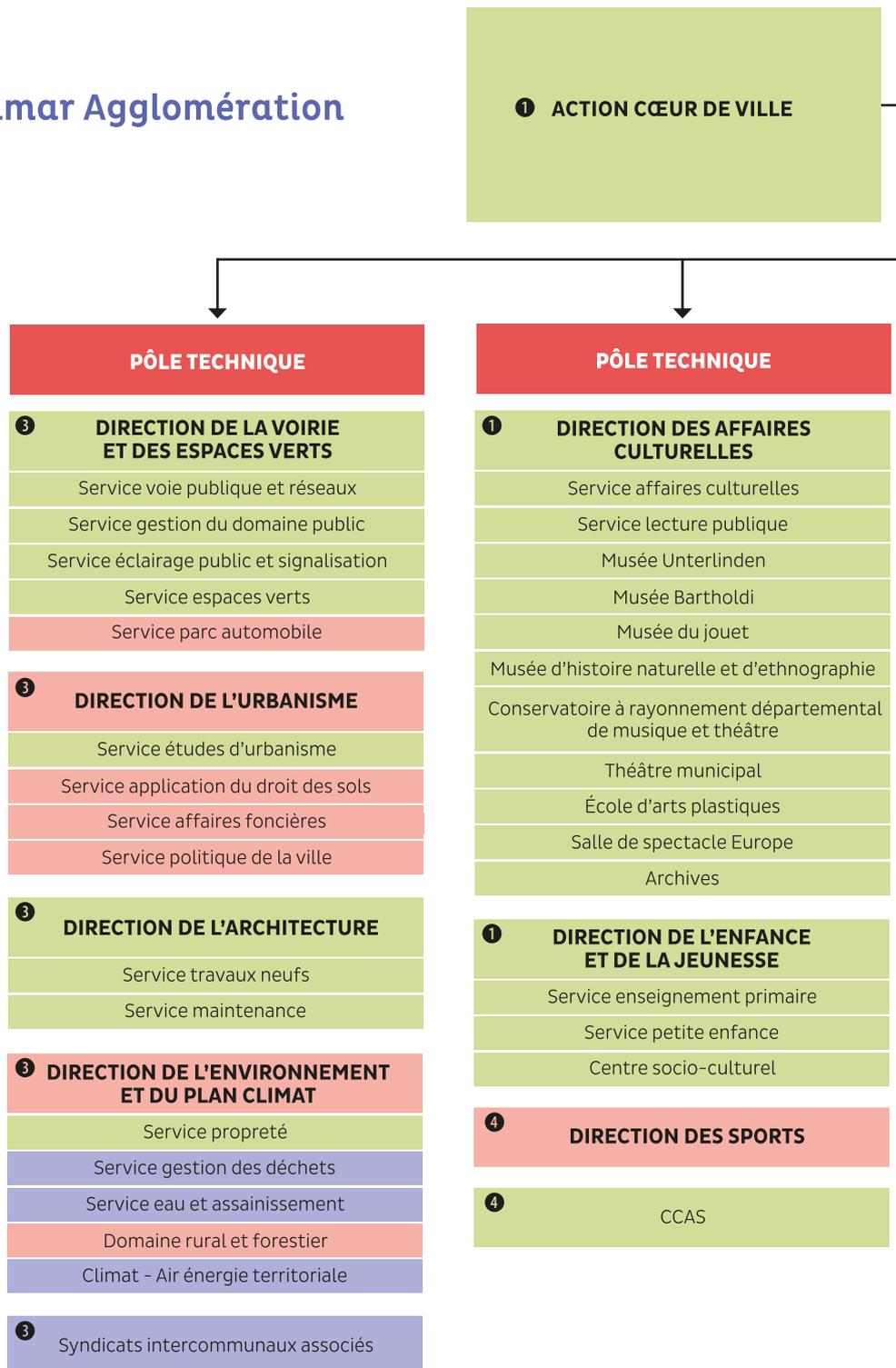
WINTZENHEIM
Lucette SPINHIRNY



ZIMMERBACH
Jacques MULLER

ORGANIGRAMME COMMUN

Ville de Colmar et Colmar Agglomération



**MAIRE/
PRÉSIDENT**
Éric Straumann

2 **SECRETARIAT DU MAIRE / PRÉSIDENTS
ET DES ADJOINTS**

DIRECTION GÉNÉRALE

- 1 Yannick KLEIN - DGS
- 2 Joël Munsch - DGAS
- 3 Pierre Rivet - DGST
- 4 Jean-Luc Delacote - DGAS
- 5 DGAR
- 6 Emmanuel Piernot - DGAS

4 **SECRETARIAT GÉNÉRAL**

PÔLE TECHNIQUE

2 **DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
DE LA PRÉVENTION ET
DE LA CITOYENNETÉ**

Service affaires culturelles

Service lecture publique

Musée Unterlinden

2 **DIRECTION DE LA COMMUNICATION**

2 Service relations publiques

PÔLE RESSOURCES

5 **DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES**

Service du personnel

5 **DIRECTION DU BUDGET ET
DES AFFAIRES FINANCIÈRES**

Service finances ville

Service finances CA

1 **DIRECTION DES AFFAIRES
CIVILES, JURIDIQUES ET DE
LA COMMANDE PUBLIQUE**

Service juridique

Service population

Service commande publique

5 Service informatique

5 Service SIG - Topographie

5 Service contrôle de gestion

PÔLE ATTRACTIVITÉ

6 **DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE, DE LA MOBILITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT**

Service aménagement du territoire

Service développement économique

4 **DIRECTION DU TOURISME, DES
COMMERCES ET DES RELATIONS
INTERNATIONALES**

 Ville de Colmar

 Service commun ou mis à disposition
Ville de Colmar / Colmar Agglomération

 Colmar Agglomération



32 cours Sainte Anne
68000 Colmar

03 69 99 55 55
contact@agglomeration-colmar.fr

> Navette électrique gratuite

www.agglomeration-colmar.fr